

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET PRIMITIF 2020



PREAMBULE

Dans les communes de 3500 et plus, le Maire présente au Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les projets d'engagements pluriannuels éventuels et la gestion de la dette.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat d'Orientation Budgétaire et un vote de l'assemblée délibérante du Conseil Municipal et il est pris acte par une délibération spécifique.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE), a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. L'article L.2312-1 du CGCT, en complément des éléments de forme du contenu du Débat d'Orientation Budgétaire, a été modifié et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 en prévoit le contenu et les modalités de transmission.

Ainsi, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte des informations supplémentaires relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail).

Le présent rapport doit être transmis par le Maire au Président de la Métropole Normandie Rouen, dont la commune est membre, dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

La conjoncture générale, tant sur le plan économique, financier et législatif, fera l'objet de la première partie de ce rapport.

Ainsi, la seconde partie du ROB présentera la situation de départ de la collectivité issue de la clôture des deux entités regroupées au 31 décembre 2019. Ce sera également l'occasion d'évoquer les points forts de l'exercice, notamment au niveau fiscal.

Il s'agira enfin d'envisager les orientations du budget de l'année 2020, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

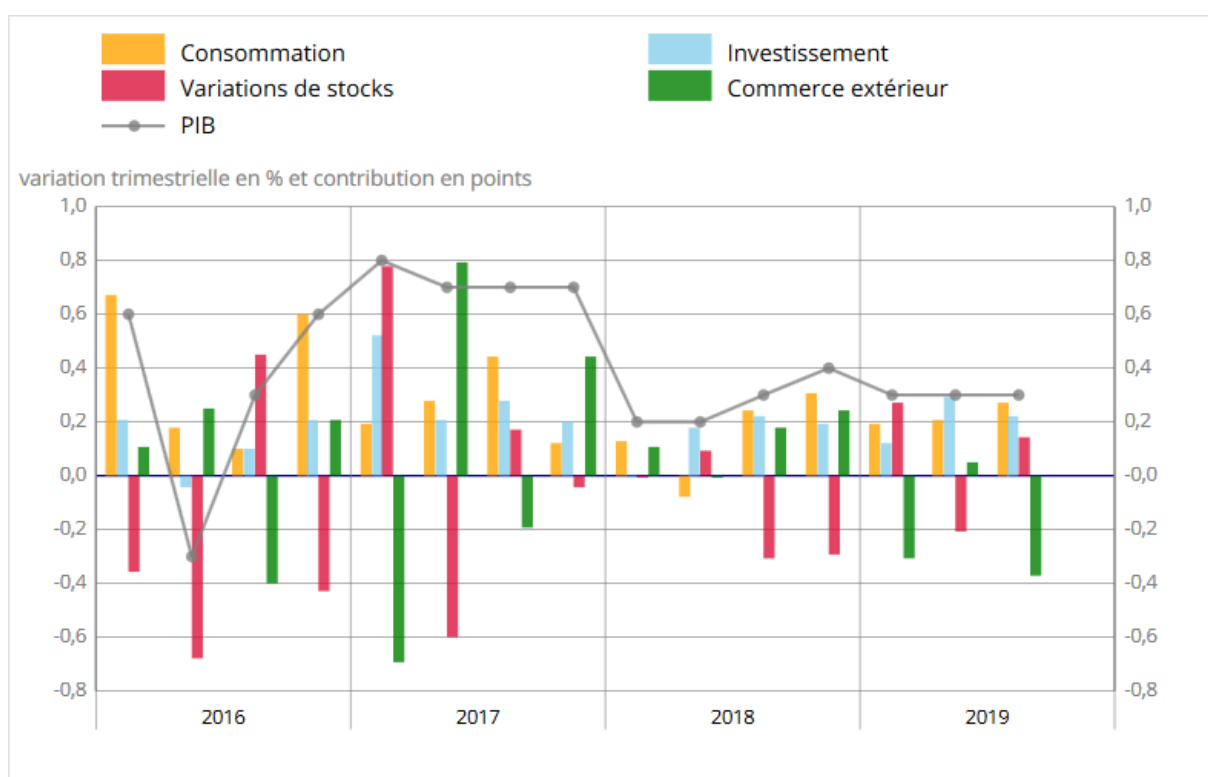
I. Conjoncture économique nationale :

1. Evolution du PIB

Au troisième trimestre 2019, le produit intérieur brut (PIB) en volume progresse au même rythme qu'aux deux trimestres précédents : +0,3 %.

Les dépenses de consommation des ménages accélèrent légèrement (+0,3 % après +0,2 %), alors que la formation brute de capital fixe (FBCF) ralentit (+0,9 % après +1,2 %). Au total, la demande intérieure finale hors stocks reste dynamique et progresse au même rythme qu'au trimestre précédent : elle contribue à la croissance du PIB à hauteur de +0,5 point.

Les importations rebondissent fortement (+1,4 % après -0,3 %) et les exportations augmentent à nouveau (+0,3 % après -0,1 %). Au total, la contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB est négative : -0,4 point, après une contribution nulle au trimestre précédent. La contribution des variations de stocks est quant à elle légèrement positive (+0,1 point après -0,2 point).



2. Evolution de l'inflation :

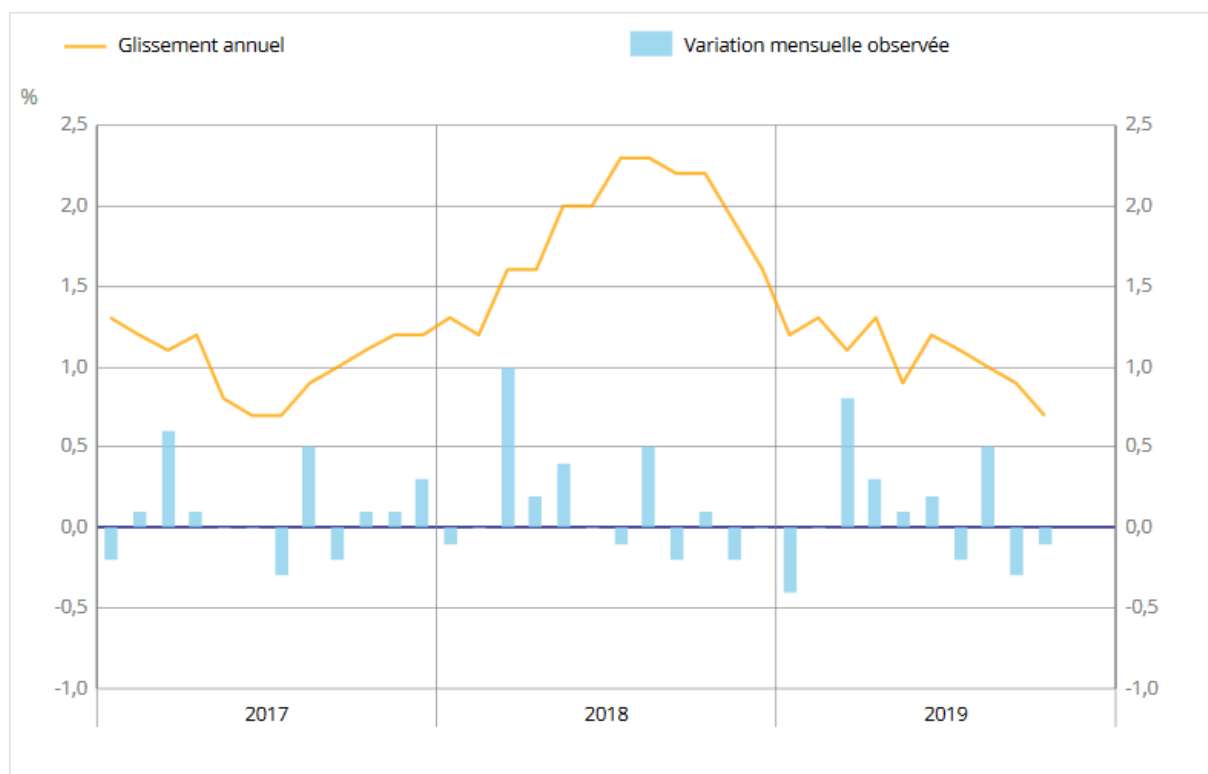
Sur un an, les prix à la consommation ralentiraient à +0,7 % en octobre 2019, après +0,9 % le mois précédent, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois. Cette baisse de l'inflation résulterait d'un repli des prix de l'énergie et d'un ralentissement de ceux de l'alimentation. Les prix des produits manufacturés baisseraient moins qu'en septembre et l'inflation dans les services serait inchangée.

Sur un mois, les prix à la consommation reculeraient de 0,1 %, après une baisse de 0,3 % en septembre. Les prix de l'énergie seraient stables, la hausse des prix des produits pétroliers étant compensée par une baisse accentuée du prix du gaz. Ceux des services baisseraient à peine, après une nette contraction en septembre. Enfin, les prix de l'alimentation reculeraient au

même rythme que le mois précédent et ceux des produits manufacturés ralentiraient.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé ralentirait à +0,9 %, après +1,1 % en septembre. Sur un mois, il baisserait de 0,1 %, après -0,4 % le mois précédent.

Indice des prix à la consommation :



Source INSEE

3. Evolution du taux de chômage :

Le taux de chômage en France s'établit à 8,5 % de la population active.

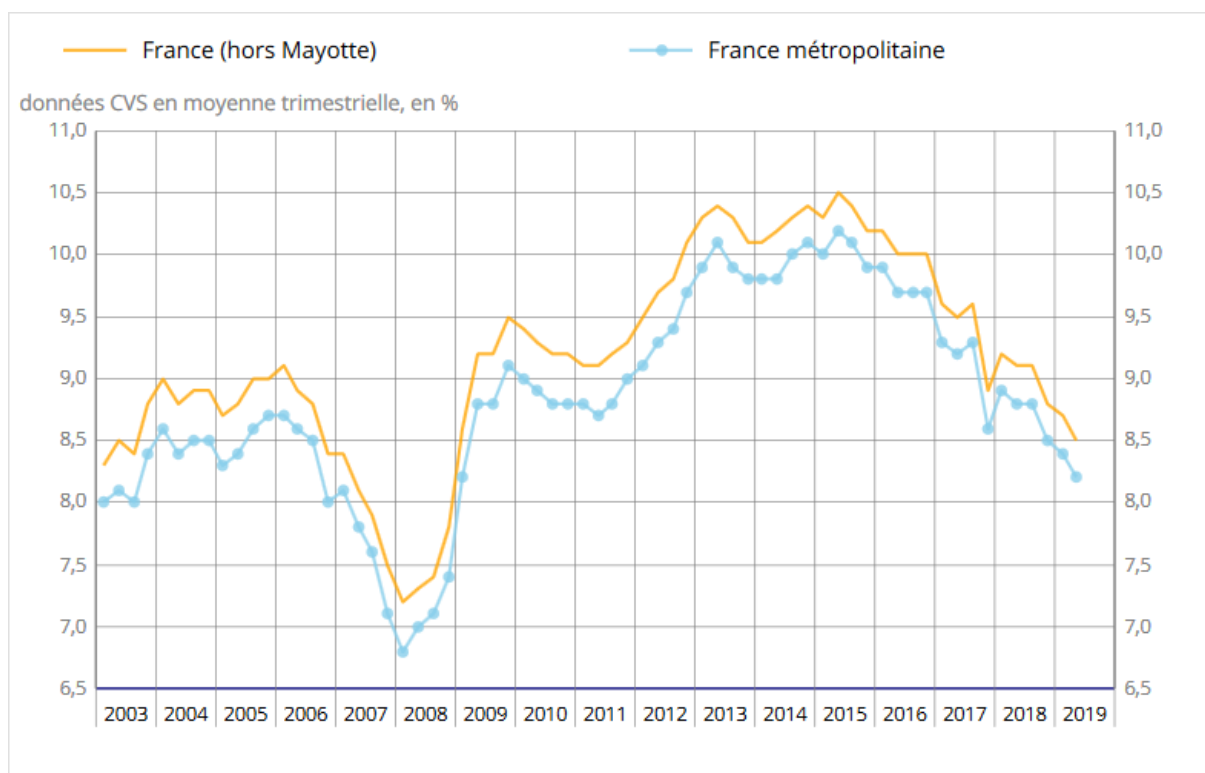
Le taux de chômage au sens du BIT diminue de 0,2 point en moyenne sur le deuxième trimestre 2019, après une baisse de 0,1 point le trimestre précédent. À 8,5 % de la population active en France (hors Mayotte), il est inférieur de 0,6 point à son niveau du deuxième trimestre 2018.

En France métropolitaine, le nombre de chômeurs diminue de 66 000 sur le trimestre, à 2,4 millions de personnes ; le taux de chômage diminue de 0,2 point, à 8,2 % de la population active. Il diminue pour toutes les tranches d'âge. La baisse est plus prononcée pour les jeunes (-0,6 point) que pour les personnes de 25 à 49 ans (-0,2 point) et les 50 ans ou plus (-0,2 point).

Sur un an, le taux de chômage en France métropolitaine diminue de 0,6 point, avec une baisse plus marquée pour les jeunes (-1,5 point), en particulier les jeunes femmes (-1,8 point).

Parmi les chômeurs, 0,9 million déclarent rechercher un emploi depuis au moins un an. Le taux de chômage de longue durée s'établit à 3,2 % de la population active au deuxième trimestre 2019 : il est quasi stable par rapport au trimestre précédent (-0,1 point) et inférieur de 0,4 point à son niveau un an auparavant.

Taux de chômage au sens du BIT :



Source INSEE

II. Le contexte législatif :

1. Principales tendances des finances locales :

Selon la direction générale des collectivités locales (DGCL) (source : bulletin d'information statistique de septembre, consacré aux finances des collectivités en 2019), au niveau national tous niveaux de collectivités confondus, les dépenses de fonctionnement augmenteraient cette année de 0,4 % (après 0,3 % en 2018). Les charges financières diminuent également, du fait de la baisse des taux d'intérêt : elles ont baissé de quasiment 25 % depuis 2015. Les achats et charges externes seraient en hausse de 2,4 et les frais de personnel augmenteraient de 1,1 % en 2019.

Les recettes de fonctionnement progresseraient plus vite que les dépenses, du fait des rentrées fiscales structurellement moins élastiques. Les frais de personnel représentent plus du tiers des dépenses de fonctionnement augmenteraient de + 1,1 % en 2019. La baisse des dépenses liées aux contrats aidés se poursuivrait en 2019, compensée par un recours accru aux autres types de contrats.

L'épargne brute progresserait en 2019 plus rapidement qu'en 2018 (+ 11,2 % après + 5,6 %).

Les dépenses d'investissement augmenteraient en 2019 (+ 8,5 %) plus vite qu'en 2018 (+ 5,2 %). L'accélération serait particulièrement vive pour les départements et les régions.

Les recettes d'investissement (FCTVA, subventions reçues et dotations à l'investissement) progresseraient, elles aussi (+ 8,2 % après + 10,7 % en 2018) et l'encours de dette se stabiliserait une nouvelle fois en 2019, après des années d'augmentation entre 2003 et 2017.

2. Le projet de loi de finances pour 2020 et les finances locales

Les annonces sur l'engagement financier de l'Etat auprès des collectivités :

- la DGF du bloc communal et des départements serait stabilisée (26,9 Md€ à périmètre constant) ;
- la TVA des régions progresserait de 128 M€ par rapport à 2019 ;
- les dotations de soutien à l'investissement local seraient maintenues à 2 Md€ ;
- les dotations d'investissement relatives aux équipements scolaires s'élèveront à près d' 1 Md€ en 2020 ;
- le montant du FCTVA est évalué à 6 Md€, soit + 351 M€ par rapport à 2019.
- La Dotation de compensation de la réforme de la *taxe* professionnelle (DCRT) baisse de 45 millions d'euros
- La compensation de la réforme du versement transport diminue de 47% (91 millions en 2019 à 48 millions en 2020).

L'article 5 du projet de loi de finances pour 2020, tel qu'adopté en première lecture devant la chambre des députés, prévoit :

-la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales à partir de 2020. **80 % des foyers fiscaux ne devraient plus s'acquitter de la taxe d'habitation.** Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement serait de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne devrait payer de taxe d'habitation sur sa résidence principale. La revalorisation de 0,9

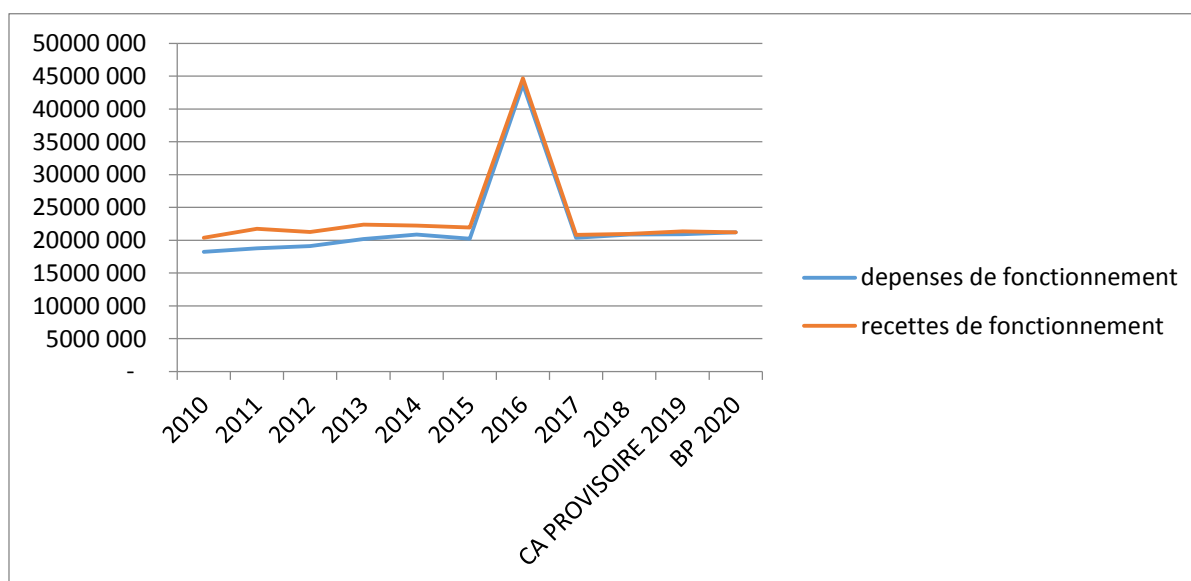
% des valeurs locatives pour le calcul de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2020 a été adoptée. La délégation parlementaire aux collectivités territoriales à la décentralisation proposait une revalorisation de 1,1 % des valeurs locatives.

- le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes,
- l'adaptation des règles de lien et de plafonnement des taux des impositions directes locales
- l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation pour les communes lié au transfert de la part départementale de la TFPB.
- la mise en œuvre de mesures de compensation pour les EPCI à fiscalité propre, les départements et les régions, notamment via une fraction de TVA pour les départements, les EPCI à fiscalité propre et la Ville de Paris,
- l'adaptation des dispositifs de compensation des exonérations de fiscalité locale
- la mise à la charge des collectivités territoriales du produit supplémentaire de TH issu de la hausse des taux entre 2017 et 2020 et portant sur le dégrèvement prévu à l'article 1414 C du code général des impôts.

III. Le contexte local :

Les dépenses du budget communal Ville :

dépenses et recettes de fonctionnement 2010-2020 au 28/10/2019											
exercices	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	CA PROVISoire 2019	BP 2020
dépenses de fonctionnement	18 255 785	18 759 440	19 088 796	20 195 144	20 846 877	20 227 498	43 736 299	20 365 432	20 854 374	20 931 697	21 185 537
recettes de fonctionnement	20 392 655	21 749 533	21 236 227	22 384 459	22 249 352	21 938 426	44 645 338	20 827 447	20 947 220	21 334 028	21 185 537
Résultat de fonctionnement par exercice	2 136 870	2 990 093	2 147 431	2 189 315	1 402 475	1 710 928	909 039	462 014	92 846	402 331	



Les dépenses réelles de fonctionnement reprennent les opérations réelles et d'ordre (ne donnant pas de décaissement). La moyenne des dépenses de fonctionnement est de 19 825 000 € et en recettes 21 465 000 entre 2010 et 2018, en écartant

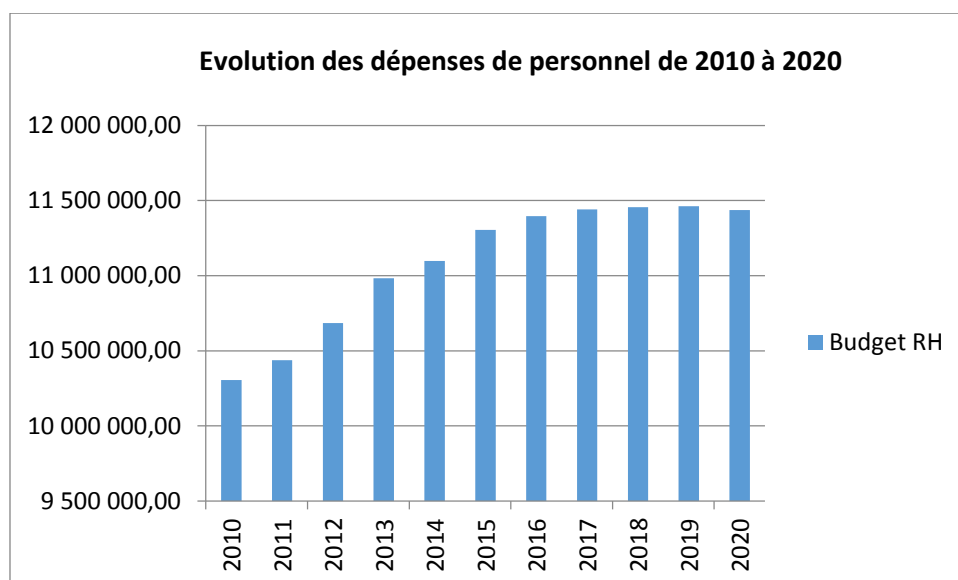
l'année 2016 relative à l'étalement de la charge de l'IRA suite à la renégociation de l'emprunt sur le Franc Suisse et sur le Dollar en opération d'ordre.

Le budgété 2019 correspond à un taux de 90% de réalisation de la section de fonctionnement en prenant en considération la décision modificative n°3 qui sera présentée au Conseil de novembre 2019. Le résultat 2019 est provisoire sachant que l'année comptable se terminera après la journée complémentaire.

Le taux de réalisation des dépenses de gestion courante est de 95% et les charges de personnel sont maîtrisées (+0.57%).

Les recettes de gestion courante seraient réalisées à 99% et celles réelles de fonctionnement à 108%.

Evolution des dépenses de personnel



Depuis 2016 le budget conserve une relative stabilité absorbant l'augmentation du GVT et des traitements. Cela est le résultat du non remplacement systématique des départs à la retraite et des absences maladies. L'effet de Noria est appliqué autant que faire se peut, toutefois la recherche de compétence est en constante progression, ce qui est un gain de rationalisation des services.

En 2020, le budget continuera à être contenu. Le P.P.C.R., Parcours Professionnel Carrière et Rémunération se poursuit jusqu'en 2020 pour les catégories A et 2021 pour les catégories C.

Ce chapitre des dépenses de personnel reste un élément important du budget puisqu'elles représentent 54% des dépenses de fonctionnement de la ville, toutefois pour la première fois, la courbe est en baisse pour atteindre un niveau inférieur à 2018.

Evolution du nombre d'agents titulaires

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
2010	242	242	242	243	241	241	239	236	238	234	234	234
2011	233	233	232	231	232	231	230	231	232	232	231	232
2012	237	237	235	235	234	234	234	233	231	231	229	229
2013	233	233	233	232	233	232	232	231	233	231	231	230
2014	234	234	233	233	233	233	230	228	226	223	222	222
2015	221	221	220	221	221	219	219	218	218	217	217	217
2016	223	222	221	221	219	219	216	216	216	216	216	216
2017	222	220	218	218	219	217	223	223	223	219	218	218
2018	220	220	220	219	217	218	216	215	214	214	211	211
2019	214	214	215	213	211	211	210	208	205	205	206	207
# entre 2010 et 2019	-22	-22	-22	-24	-24	-23	-23	-21	-24	-20	-23	-23

La Ville de Grand-Couronne compte aujourd'hui plus 207 agents titulaires soit 4 de moins par rapport à 2019. La pyramide des âges continue à favoriser de nombreux départs à la retraite.

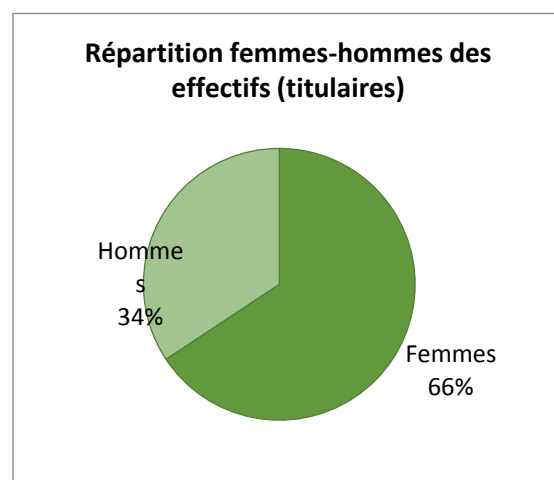
Indicateurs du traitement

	2016	2017	2018	2019	2020
Traitement indiciaire	6 260 459,13	6 245 557,88	6 085 410,00	6 165 686,00	6 186 610,00
Régime indemnitaire	492 942,62	562 637,85	553 672,00	532 281,00	556 224,00
NBI	34 605,96	44 226,92	49 444,00	48 178,00	48 319,00
Heures supplémentaires	56 697,77	65 152,33	61 905,00	59 944,00	61 973,00

L'égalité hommes femmes

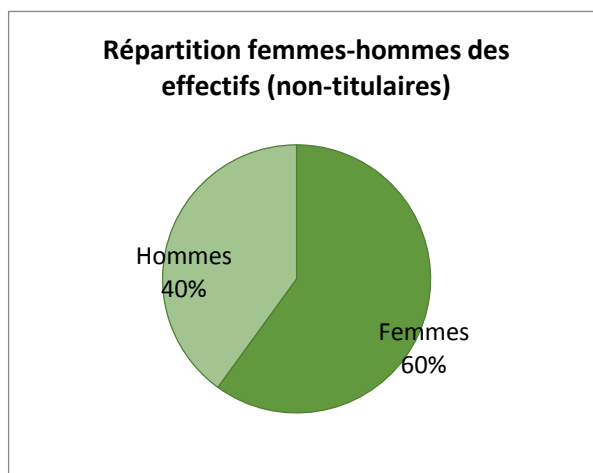
Part des femmes et des hommes par filières titulaires

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	45	12	57
filière technique	52	49	101
filière animation	6	5	11
filière culturelle	7		7
filière sociale			0
filière médico-sociale	21		21
filière médico-technique			0
filière sportive	3	2	5
filière police municipale	2	3	5
filière incendie secours			0
TOTAL	136	71	207



Contractuels emplois permanents

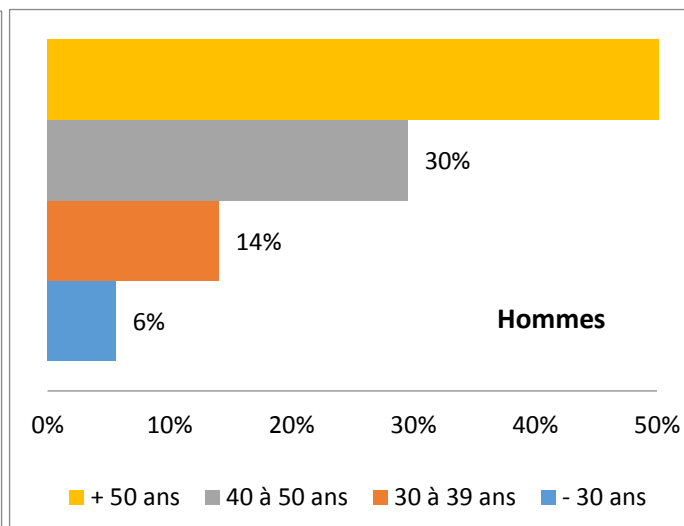
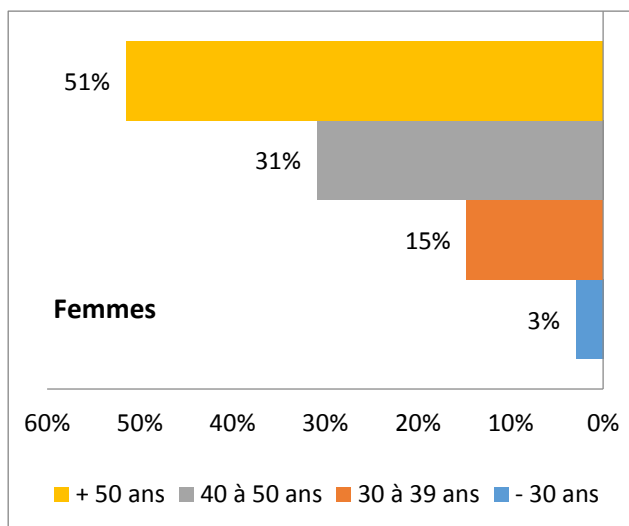
	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	4	2	6
filière technique	13	5	18
filière animation		2	2
filière culturelle		2	2
filière sociale			0
filière médico-sociale	4		4
filière médico-technique			0
filière sportive		3	3
filière police municipale			0
filière incendie secours			0
TOTAL	21	14	35



	Femmes	Hommes	% femmes	% hommes
Titulaires	136	71	66%	34%
Contractuels	21	14	60%	40%

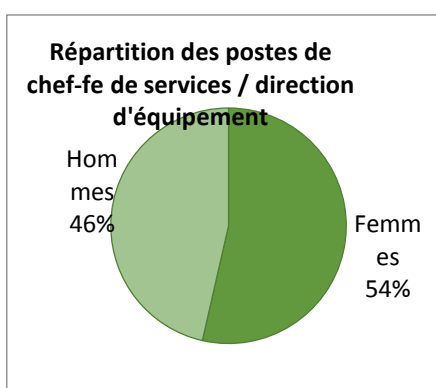
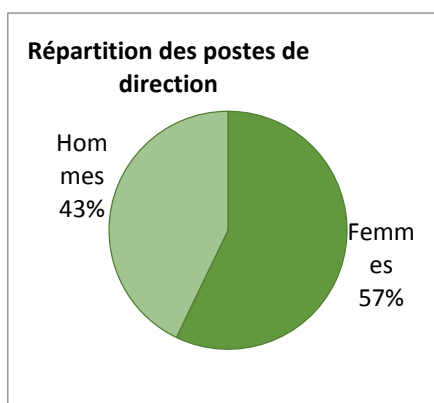
Pyramide des âges -Titulaires

	Femmes	%	Hommes	%
+ 50 ans	70	51%	36	51%
40 à 50 ans	42	31%	21	30%
30 à 39 ans	20	15%	10	14%
- 30 ans	4	3%	4	6%
Total	136	100%	71	100%



Répartition des femmes et des hommes sur les emplois de responsables

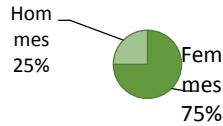
	Femmes	Hommes	Total
emplois fonctionnels	1	0	1
postes de direction	4	3	7
postes de chef-fe de service / direction d'équipement	15	13	28
Total	20	16	36



Répartition des femmes et des hommes en catégorie A

	Femmes	Hommes	Total
cadres A filière administrative	3	2	5
cadres A filière technique		1	1
cadres A filière culturelle			0
cadres A filière sociale			0
cadres A filière sportive			0
cadres A filière police			0
cadres A filière médico-technique	6		6
Total	9	3	6

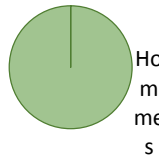
Répartition femmes-hommes cadres A - toutes filières



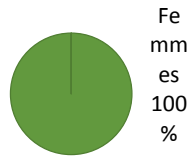
Répartition femmes-hommes cadres A - filière administrative



Répartition femmes-hommes cadres A - filière technique



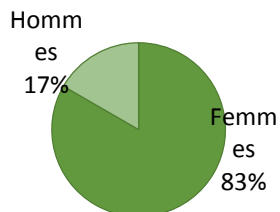
Répartition femmes-hommes cadres A - filière Médico-Sociale

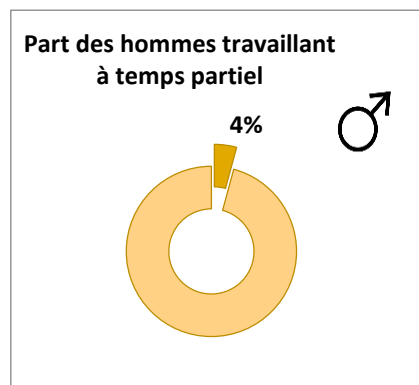
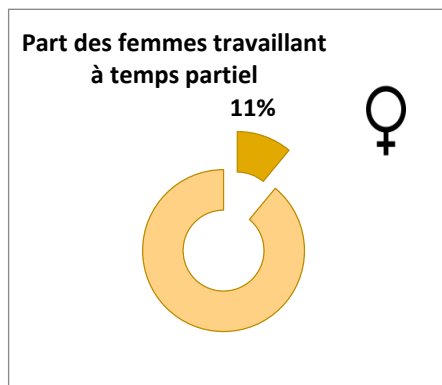


Répartition femmes-hommes sur le temps partiel

Catégorie		Femmes	Hommes
Catégorie A	Temps partiel		
	Temps complet	9	1
	Total	9	1
Catégorie B	Temps partiel	3	2
	Temps complet	14	9
	Total	17	11
Catégorie C	Temps partiel	12	1
	Temps complet	98	58
	Total	110	59
Total toutes catégories	Temps partiel	15	3
	Temps complet	121	68
	Total	136	71

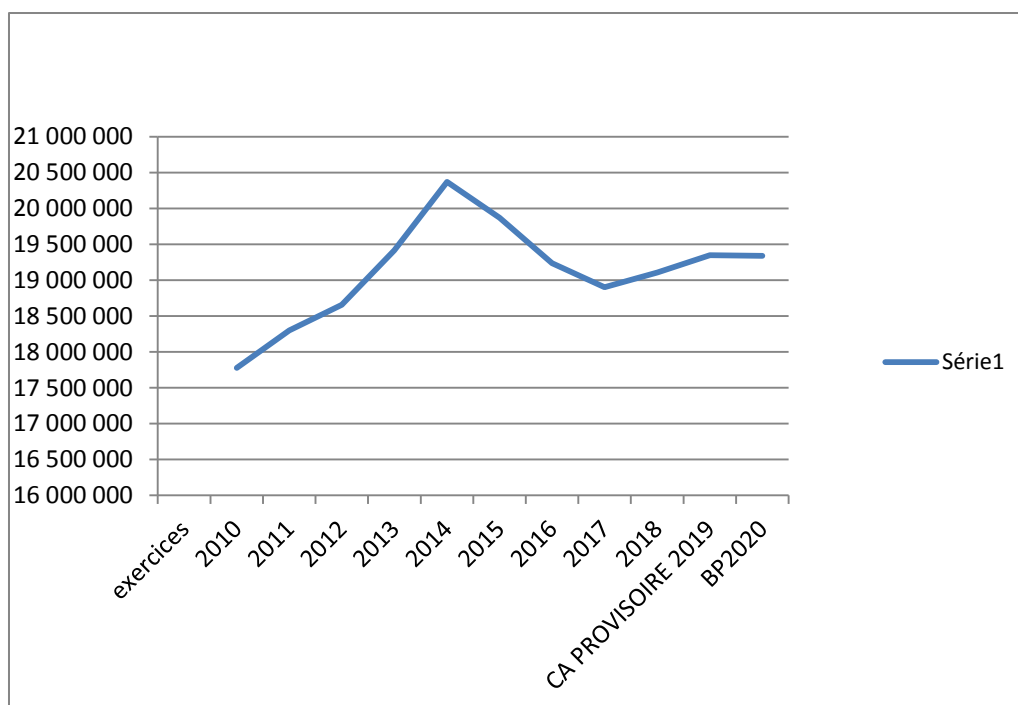
Répartition femmes-hommes dans les temps partiels





Les charges réelles de fonctionnement du Budget principal Ville et de son budget annexe

charges réelles de fonctionnement 2010-2020 au 28/10/2019											
BUDGET VILLE											
exercices	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	CA PROVISoire 2019	BP2020
	17 779 514	18 299 210	18 658 922	19 415 391	20 370 005	19 868 957	19 235 705	18 901 071	19 105 215	19 348 462	19 337 546
		2,9%	2,0%	4,1%	4,9%	-2,5%	-3,2%	-1,7%	1,1%	1,3%	-0,1%
charges réelles de fonctionnement 2010-2020 au 27/10/2019											
BUDGET annexe du TRANSPORT											
exercices	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	CA PROVISoire 2019	BP2020
	225 527	304 555	304 346	241 497	206 798	377 669	187 748	190 793	200 377	207 447	212 140
		35,0%	-0,1%	-20,7%	-14,4%	82,6%	-50,3%	1,6%	5,0%	3,5%	2,3%
charges réelles de fonctionnement 2010-2019 au 02/11/2018											
BUDGET VILLE											
exercices	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	CA PROVISoire 2019	BP2020
	18 005 041	18 603 765	18 963 268	19 656 888	20 576 803	20 246 626	19 423 454	19 091 864	19 305 592	19 555 909	19 549 686
		3,3%	1,9%	3,7%	4,7%	-1,6%	-4,1%	-1,7%	1,1%	1,3%	-0,03%



Le budgété 2019 correspond à un taux de réalisation de 90% sur le budget Ville avec la prise en charge de la décision modificative n°3 et 85% sur le budget annexe du transport.

En comparant le BP 2020 au BP 2019, une hausse des charges réelles se profile (+1.20%) dû principalement à l'augmentation des charges à caractère général (+1.30%) qui sont pour certaines incompressibles. On note une harmonisation des lignes liées à notre contrat de chauffage en P3 qui s'est faite en cours d'année en 2019.

Les dépenses de personnel sont, elles maîtrisées, voire en légère baisse (-0.21%) malgré le GVT naturel.

La Capacité d'autofinancement 2013-2020 : (CAF)

La Capacité d'autofinancement est calculée pour le budget principal et son budget annexe :

VILLE et TRANSPORT	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2 019	2020
EXCEDENTS BRUT DE FONCTIONNEMENT (EBF)	3 519 622,90	3 330 164,43	3 333 009,86	2 516 054,26	2 633 520,14	2 567 137,31	2 280 094,38	2 006 092,79
		-5,383%	0,085%	-24,511%	4,669%	-2,521%	-11,181%	-12,017%
CAF BRUTE	2 641 212,13	1 690 550,40	2 055 519,91	2 420 505,06	3 157 290,99	2 140 751,52	1 689 856,49	944 426,05

L'année 2017 est aussi une année particulière puisque le montant de l'étalement du fonds de soutien de l'Etat qui est maintenant fixe, a laissé place à un produit financier de plus de 1 100 000€, ce qui a permis un résultat de fonctionnement excédentaire supérieur à celui attendu.

En 2020, les subventions au CCAS, Résidence Autonomie et budget annexe du Transport vont être abondées comme au BP2019.

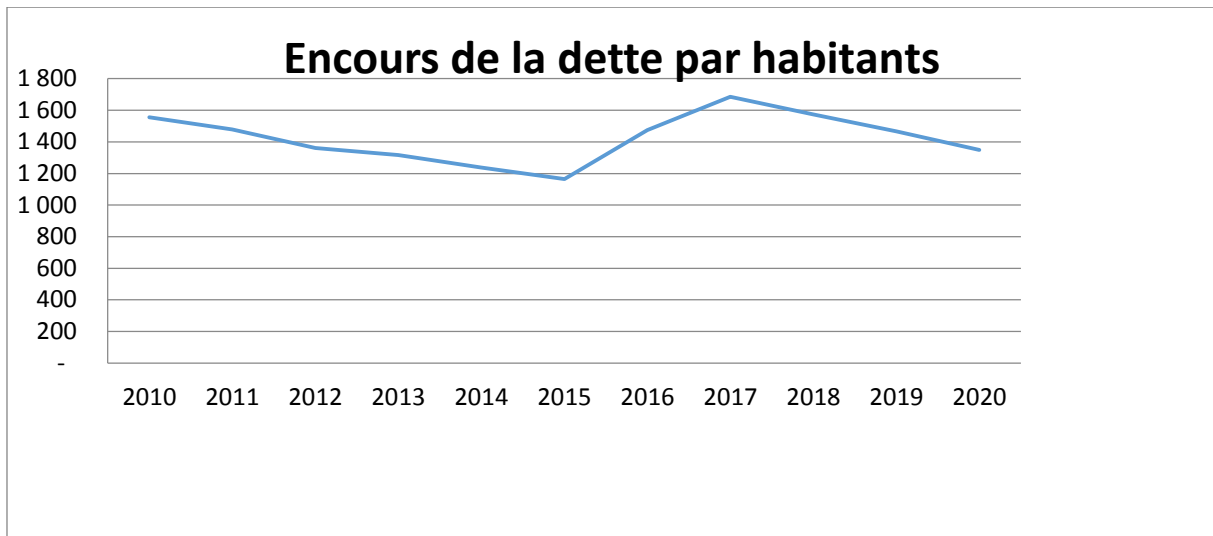
La CAF brute est descendue en deçà des 1 000 000€. Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de la ville et de son budget annexe et se doit d'être améliorée en augmentant les efforts en fonctionnement : moins de dépenses ou plus de recettes, afin de pouvoir réaliser des investissements sans appel à l'emprunt. Un réel travail va être engagé afin de développer l'accès, pour certaines activités déjà en place, à l'appel à projet aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Les charges financières :

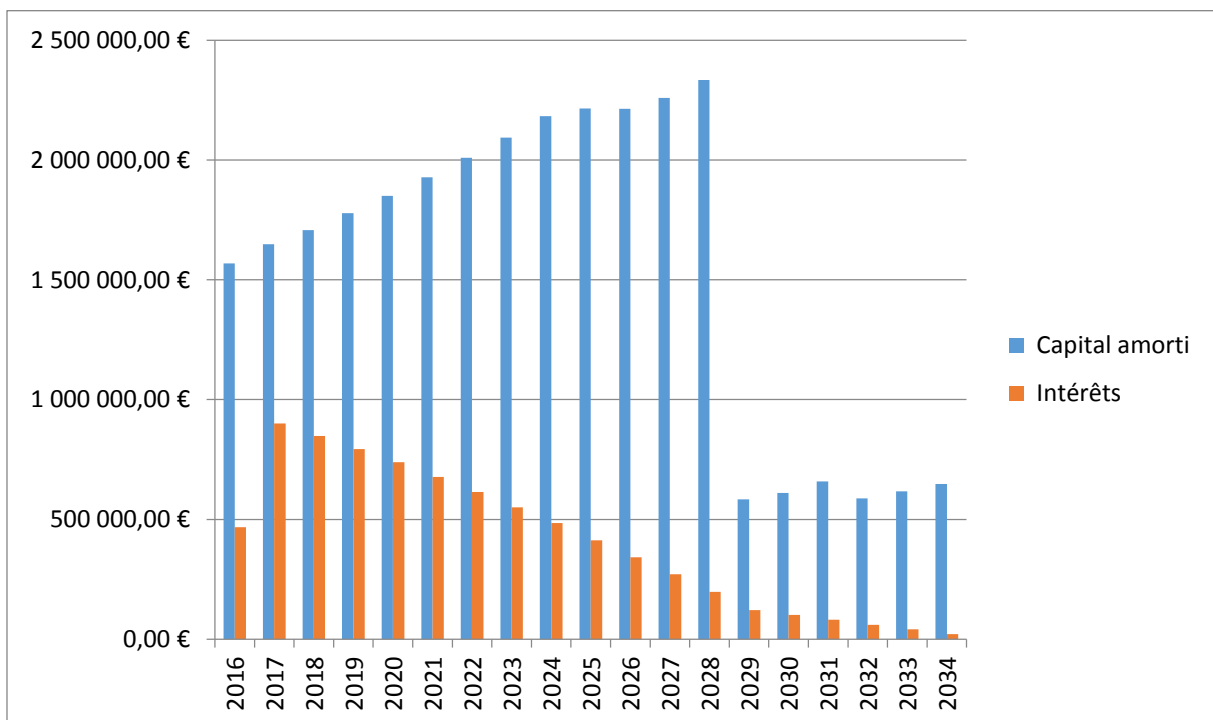
Elles se composent pour 2020 d'intérêts à hauteur de 746 500€ et du remboursement en capital pour 1 879 458€ (hors ligne de trésorerie).

Le capital a remboursé augmente jusqu'en 2028 où il atteindra 2 333 300 euros.

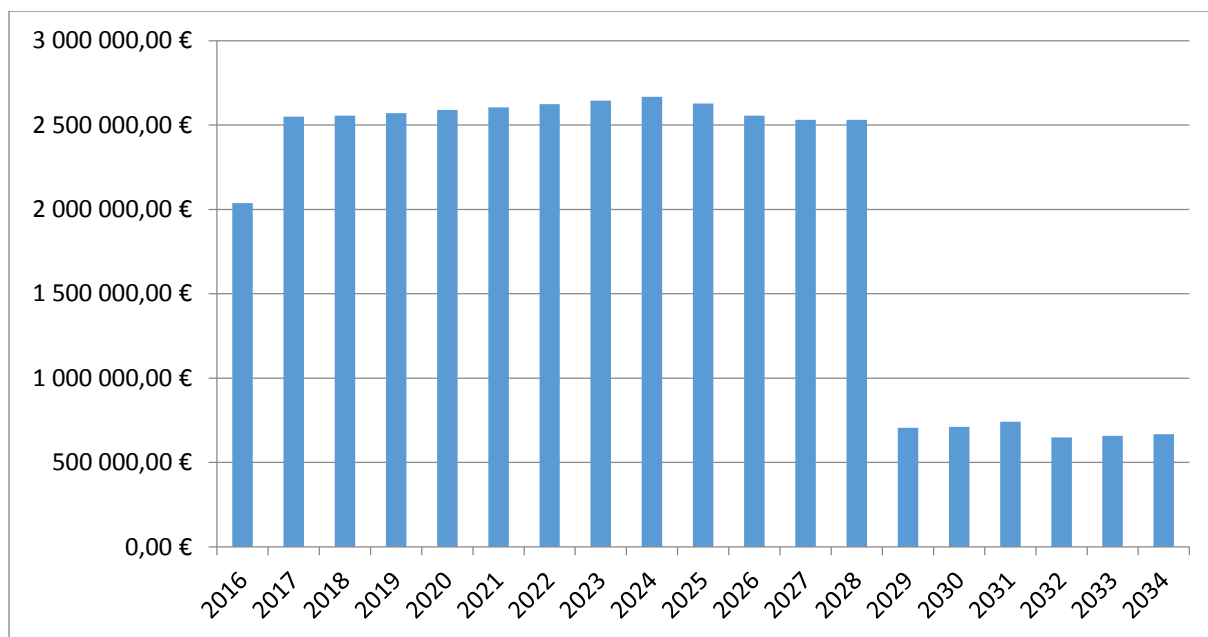
Encours de la dette :



Structure de la dette :



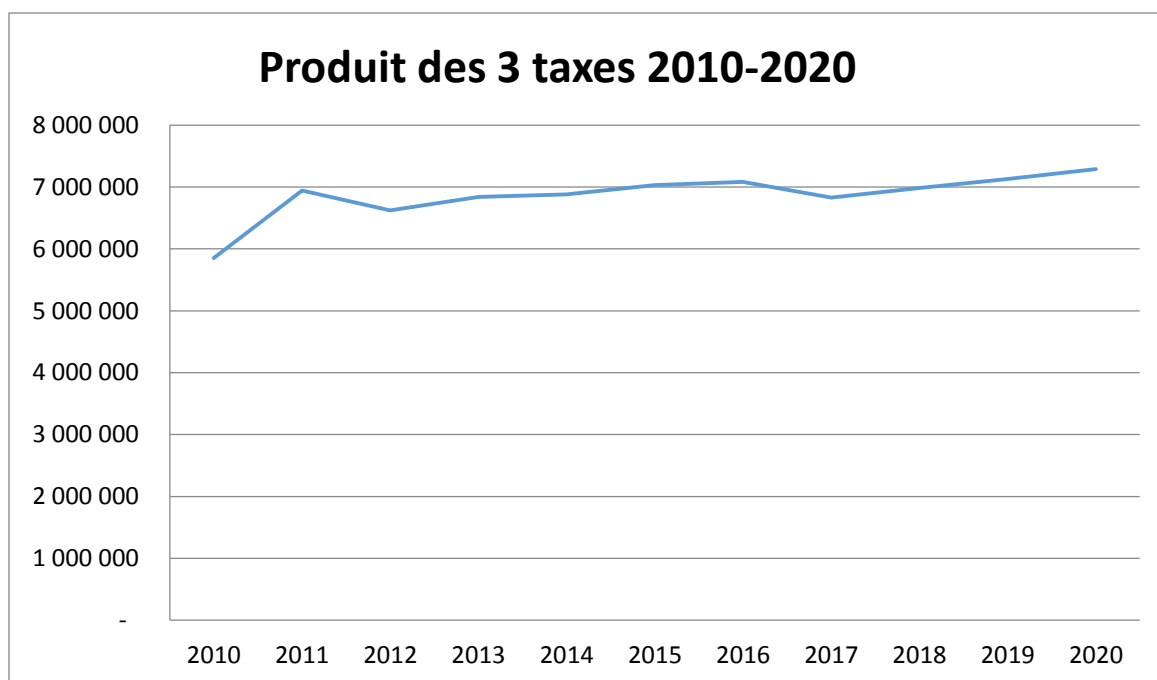
Profil d'extinction de la dette :



Les recettes du budget communal Ville :

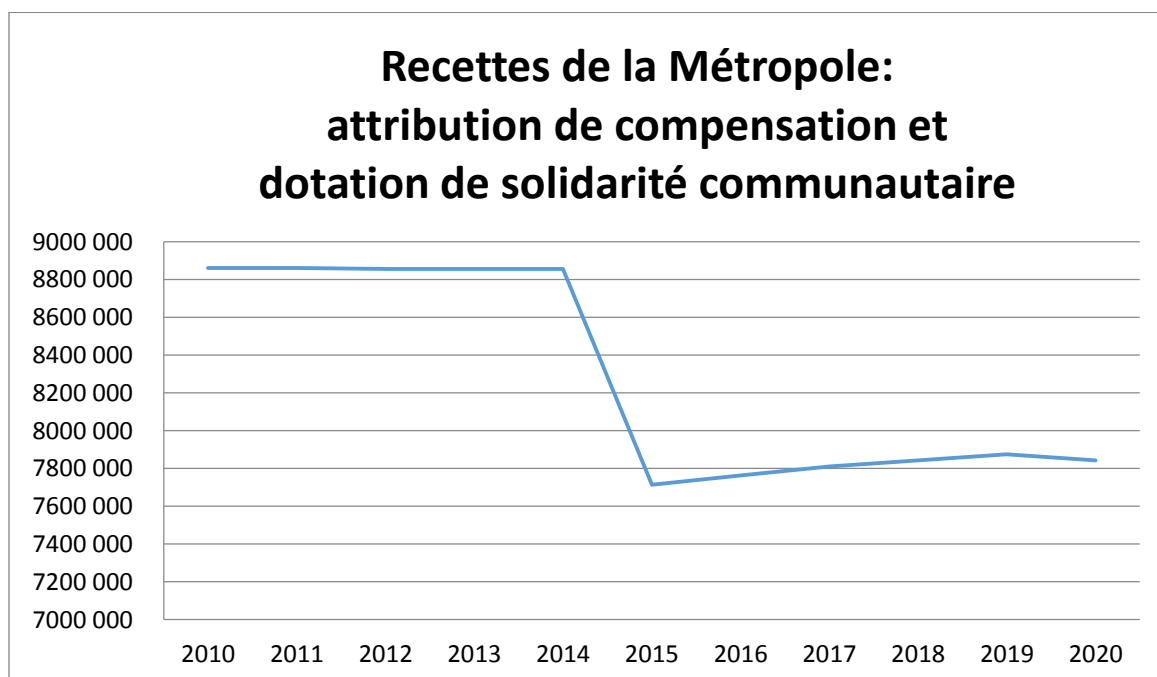
Pour 2020, au chapitre 73 « impôts et taxes », l'inscription est portée à 16 967 878.00 € soient :

- L'attribution de compensation de la Métropole Rouen Normandie : 7 843 379 € (la taxe d'aménagement- Taxe Locale d'Équipement ont été versées en totalité à fin 2019) ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire : 642 955 € (identique) ;
- Le FPIC : 90 903€ avec un reversement de 27 272 € (non inscrit au BP) ;
- Les impôts locaux : 7 291 705€



Les recettes issues de la Métropole Rouen Normandie :

En 2019, la Ville a reçue de la Métropole la somme pour l'attribution de compensation de 7 843 384€ dont 32 377€ (dernière année de reversement des taxes d'urbanisme – taxe d'aménagement-TLE), 642 955€ de Dotation de Solidarité Communautaire incluant l'enveloppe de 126 407€ d'aide à l'enseignement artistique et le fonds de concours pour la piscine de 100 000€ : dispositif favorisant la péréquation et renforce la solidarité financière et fiscale sur le territoire.



Sans nouveaux transferts, les montants sont maintenus pour 2020.

Les dotations de l'Etat :

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation de base	1 139 782	1 128 423	1 130 116	1 132 293	978 036	558 359	186 120	0	0	0	0
DSR	55 712	55 684	54 993	62 702	0	0	0	0	92 187	90 779	91 999
DSU					261 868	264 225	266 867	325 952	347 231	365 565	383 346
Compensations TF, TH et DUCSTP	248 711	239 406	221 797	199 008	187 089	181 011	183 860	209 422	217 446	227 630	217 028
FCTVA en fonctionnement								0	15 295	7 481	0
Total	1 444 205	1 423 513	1 406 906	1 394 003	1 426 993	1 003 595	636 847	535 374	672 158	691 455	692 373

En 2019, la ville a bénéficié de la fraction « péréquation » de la Dotation de Solidarité Rurale attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel financier est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitants de la même strate en fonction de la population, du potentiel financier, de l'effort fiscal, de la longueur de voirie communale et du potentiel financier superficiaire.

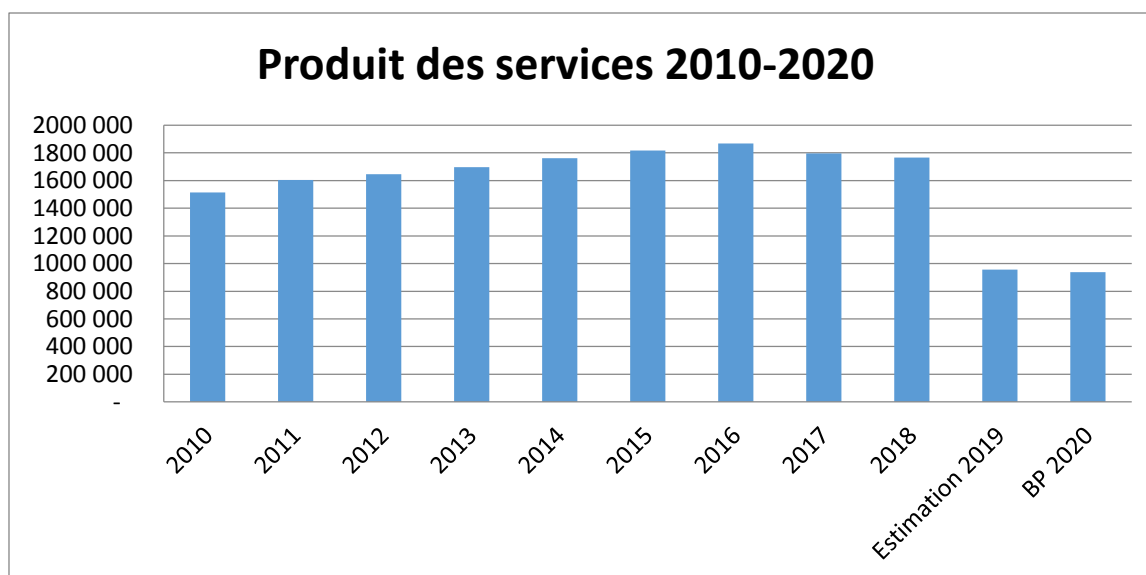
Le PLF 2020 prévoit les mêmes abondements qu'en 2019 à savoir +90M€ sur la DSU, +90M€ sur la DSR. Il acte une nouvelle fois le report d'un an de l'automatisation du FCTVA, celle-ci devrait s'appliquer à compter du 01/01/2021.

En 2020, le chapitre 74 « Dotations, Subventions et Participations » est fixé à 1 735 720€ dont 330 272€ de DC RTP (variable d'ajustement dans le PLF 2020), 383 346€ de Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, 217 028€ de compensations TF et TH et 12 130€ de dotation pour les titres sécurisés.

La contribution de la Ville dans le cadre du redressement aux comptes publics serait en 2020 de 246 380€ à inscrire au BS.

Les produits des services :

Les tarifs des produits des services vont être revalorisés au conseil municipal de décembre 2019.



I. Les orientations :

Objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la masse salariale ;
- de réaliser des économies d'échelle ;
- de mutualiser le matériel ;
- d'investir sans recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de la Métropole, du Départemental et de la Région chaque fois que possible ;
- d'aller chercher les appels de fonds en fonctionnement des activités déjà mises en place et à venir ;
- de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux ;
- **Améliorer l'épargne brute :**

	Rétrospective	Prospective			
	2018	2019	2020	2021	2022
Total des recettes réelles de fonctionnement	21 664 668	21 319 825	21 432 915	21 240 266	21 328 771
Total des dépenses réelles de fonctionnement	19 105 215	19 340 991	19 531 323	19 591 074	19 661 384
Epargne de gestion	2 957 116	2 510 589	2 368 080	2 332 943	2 287 928
Intérêts de la dette	858 782	802 754	746 488	683 751	620 541
Epargne brute	2 098 334	1 707 835	1 621 592	1 649 193	1 667 387
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 736 408	1 806 189	1 879 458	1 956 391	2 037 171
Epargne nette	361 925	- 98 354	- 257 866	- 307 198	- 369 784
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	24 766 389	22 960 200	21 080 742	19 124 351	17 087 180

La capacité d'autofinancement appelée aussi l'épargne brute, est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement. Pour 2019, la CAF est de 1 707 835€ mais celle-ci doit être analysée avec l'équilibre du budget. En effet, les opérations d'ordre budgétaire (OOB) contribuent à l'équilibre. Le capital doit être financé avec les ressources propres de la ville dont les amortissements et les charges à répartir (OOB).

L'épargne nette est impactée par les intérêts de la dette et plus fortement par le remboursement en capital de celle-ci : elle se dégrade d'environ 80 000€ chaque année au vu de ce dernier élément. L'épargne de gestion projetée ne permet pas d'inverser la tendance afin que celle-ci devienne positive.

L'enjeu budgétaire des années à venir, sera de compenser par des efforts poursuivis de rationalisation des dépenses en fonctionnement et des recherches de recettes supplémentaires pour continuer le programme visant à améliorer le patrimoine immobilier de la Ville.

Adaptation du niveau d'investissement aux capacités financières de la ville :

L'équipe municipale ne souhaite pas recourir à l'emprunt avant la fin du mandat donc il convient d'adapter le niveau des investissements aux capacités de la ville.

La capacité d'investissement 2020 est estimée à 849 090€ comprenant :

➤ Véhicules	35 000 €
➤ Matériel informatique	99 990 €
➤ Mobilier	68 854 €
➤ Autres matériels	125 140 €
➤ Patrimoine	378 055 €
➤ Terrains	94 050 €
➤ Voirie et réseaux	47 000 €
➤ Insertion	1 000 €

Estimation des subventions

SUBVENTIONS	recettes attendues €	dépenses € TTC	dépenses € HT
METROPOLE FSIC			
Accessibilité 2019 25%	12 500	60 000	50 000
Amélioration des bâtiments 2019 20%	72 056	360 280	432 336
Travaux complémentaires 2019 20%	47 014	235 070	282 084
TOTAL METROPOLE FSIC	131 570	655 350	764 420
SUBVENTIONS	recettes attendues €	dépenses € TTC	dépenses € HT
FIPD			
5 Caméras piétons 200€x5	1 000	4 500	5 400
2 Gilets par balle 50%	700	1 167	1 400
TOTAL AUTRES	1 700	5 667	6 800
TOTAUX	133 270 €	661 017	771 220

Depuis le début du mandat et outre les enveloppes récurrentes citées plus haut, la ville a réalisé une crèche municipale, l'extension du restaurant scolaire Pierre Brossolette et la reconstruction de son école maternelle, l'extension du cimetière des Essarts, le parking de Levillain aux Essarts, la réhabilitation de l'anneau cycliste Antonin Magne, l'installation de vidéo protection, la création d'un parc urbain et d'une salle de remise en forme et des travaux de rénovation des façades de l'école Picasso Primaire.

En 2019, les travaux de l'école maternelle Picasso ont pu être réalisés dans la continuité de l'école élémentaire et de nombreux travaux en régie ont permis une amélioration du patrimoine communale toujours dans les écoles mais aussi au Centre Technique Municipal. La capacité d'accueil des plus jeunes a été augmentée au centre de loisir grâce à des réaménagements.

Un fort investissement a été concentré sur les équipements sportifs. Dans l'Espace Michel Lamazouade, la façade de la salle Delaune a été rénovée, les terrains de football, principal et entraînement ont été entièrement refaits avec un arrosage et drainage de qualité, des gradins et équipements pour accueillir les équipes et les spectateurs dans des conditions optimales. Le terrain de rugby a été entièrement rénové en conformité avec les exigences de la fédération française.

Des travaux sont aussi prévus pour un renforcement de la structure de l'église Saint-Martin.